

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES



Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 5 décembre 2011,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2201
soit 1163 électrices et 1038 électeurs
Électrices et électeurs présents : 59
soit 19 électrices et 40 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Marcel Henzi
Mme Chantal Linder

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser ainsi que de tous les membres du conseil municipal.

L'assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier du 09.11.2011.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 27 juin 2011

M. Pierre-André Geiser fait remarquer qu'au point N°2 de la page 2 du procès-verbal du 27 juin 2011, MM. Rindlisbacher et Wölfli présentent et commentent « le compte de fonctionnement » et non « le budget du compte de fonctionnement ». Il a également été remis à chaque électeur « un résumé des comptes 2010 » et non « un résumé du budget 2010 ».

Il prie la secrétaire de bien vouloir apporter ces quelques modifications.

Plus personne ne demandant la parole, le procès-verbal est accepté.

2. Présentation du budget communal du compte de fonctionnement 2012

M. Yann Rindlisbacher présente le budget 2012. Dans les généralités, la quotité d'impôt passe de 1.90 à 1.92 selon la LPFC 2012, par contre, rien n'a changé tant pour la quotité d'impôt que pour la taxe immobilière et la taxe des chiens.

Au budget 2012

1) Enseignement et formation : - autorisation de la part de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne d'ouvrir une 4^{ème} classe d'école enfantine dès l'année scolaire 2011/2012.

- introduction du nouveau système de financement de l'école obligatoire à partir du 1^{er} août 2012 et ceci suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 de la nouvelle loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC 2012).

- remplacement de la moitié des douches de la salle de gymnastique

2) Culture et loisirs :

- contribution annuelle accordée à la fondation Digger à Tavannes

- indexation de la participation communale à fr. 12.-- par habitant pour la piscine de l'Orval à Bévillard.

- subventionnement à hauteur de Fr. 50.-- pour un abonnement combiné piscine/patinoire à Tramelan pour les enfants en âge de scolarité obligatoire

- remplacement de la commande de ventilation à la salle communale

3) Protection et aménagement de l'environnement :

- conformément au règlement concernant l'alimentation en eau avec tarif ainsi qu'au règlement d'assainissement, le conseil municipal a fixé le montant des taxes périodiques pour l'année 2012, comme suit :

	<u>Alimentation en eau</u>	<u>Assainissement des eaux</u>
Taxe base	fr. 2.26/m ³ (+ TVA 2,5%)	fr. 1.76/m ³ (+ TVA 8,0%)
Taxe consommation	fr. 1.95/m ³ (+ TVA 2,5%)	
Taxe déversement		fr. 1.50/m ³ (+ TVA 8,0%)

soit un total de fr. 7.84/m³ (TVA comprise)

Financement spécial :	- <u>Alimentation en eau</u>	
	Financement spécial (fortune) au 1.1.2011	298'676.18
	Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2011	95'235.75
	Patrimoine administratif au 1.1.2011	1.00
	Chiffres d'affaires	1'115'100.00
	Excédent des revenus	50'050.00
	- <u>Assainissement</u>	
	Financement spécial (fortune) au 1.1.2011	139'358.86
	Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2011	0.00
	Patrimoine administratif au 1.1.2011	60'373.35
	Chiffres d'affaires	699'000.00
	Excédent des revenus	76'100.00
	- <u>Elimination des déchets</u>	
	Financement spécial (fortune) au 1.1.2011	88'829.89
	Chiffres d'affaires	333'500.00
	Excédent des charges (y.c. déchetterie)	83'400.00
	- <u>Sapeurs-pompiers</u>	
	Financement spécial (fortune) au 1.1.2011	691'526.46
	Chiffres d'affaires	426'300.00
	Excédent des charges	117'000.00

Rubrique « Sous la loupe »

Elimination des déchets :

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'augmentation des contributions des communes aux coûts des transports, 2 x Fr. 15.00 par hab., soit un total de Fr. 106'500.00 p/an.

Le coût annuel pour l'exploitation de notre déchetterie communale est de Fr. 100'000.00.

Mise en service de deux centres de ramassage par des entreprises privées l'année prochaine à Tavannes.

Maintenir la situation actuelle provoquerait une augmentation de la taxe de base d'environ Fr. 30.00 à Fr. 40.00.

- 4) Finances et impôts :
- la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC 2012) prévoit, au chiffre 13 des dispositions transitoires, que si le changement de quotité d'impôt d'une commune correspond à l'effet de la réforme de la LPFC, le Conseil municipal est compétent pour arrêter la quotité d'impôt et le budget 2012. Pour Tavannes : Quotité = + 0.02
 - en fonction de cette disposition, le Conseil municipal a fixé la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année prochaine (1.90 actuellement) et a donc arrêté le budget 2012
 - l'approbation du budget 2012 n'est exceptionnellement pas du ressort de l'assemblée municipale

Budget des investissements 2012

Crédits votés : Fr. 777'000.--

Futures dépenses : Fr. 680'000.--

Total des investissements : Fr. 1'457'000.--

En conclusion au budget 2012, avec pour Fr. 21'896'505.00 de charges et Fr. 21'878'750.00 de revenus, la commune présente un budget équilibré puisqu'il en prévoit un excédent de charges de Fr. 17'755.-- alors même que les dépenses d'investissements 2012 sont évaluées à Fr. 1'457'000.--.

Le président remercie MM. Rindlisbacher et Wölfli pour leur travail et demande si quelqu'un a des questions à ce sujet.

Aucune question n'étant posée, M. le président passe au point suivant.

3. Approbation du transfert de propriété d'une partie du terrain du Syndicat de communes La Colline d'une valeur de Fr. 605'000.- à une société anonyme pour la construction de logements pour personnes âgées

Mme Trummer prend la parole, elle nous explique que le Syndicat de la Colline projette de transférer ce terrain pour la construction de 2 immeubles disposant d'appartements de 2 ½ et 3 ½ pièces, d'une surface polyvalente, d'une surface pour médecin-physiothérapeute, un parking souterrain et extérieur.

Tous les appartements seront équipés pour des personnes à mobilité réduite, à proximité du home la Colline et proposant à ses locataires les services du home selon leurs besoins.

Le Syndicat de communes a été créé en 1939 sur la décision de l'assemblée des maires et des présidents de bourgeoisie du district de Moutier. Les 17 communes qui en font partie émanent de la vallée de Tavannes, du district de Moutier ainsi que des communes du Petit-Val.

La création d'une société anonyme est conseillée. L'idée est de partager les fonds propres de l'ensemble de la construction (Fr 2'700'000.--) entre plusieurs actionnaires.

Le home La Colline amène un capital action de Fr. 605'000.-- (22.40%), qui représente la partie terrain. Cette société serait gérée comme une structure immobilière, mais administrée par le home La Colline. (avantage : une seule facture pour les locataires avec un décompte de prestations commandés en sus)

La répartition se présente comme suit :

	<u>Montant</u>	<u>Participation</u>
La Colline	Fr. 605'000.--	22.40
Pascal Schaer	Fr. 270'000.--	10.00
Merse Immobiliers SA	Fr. 912'500.--	33.80
De Luca SA	Fr. 912'500.--	33.80
	Total	100.00

Le budget de construction global s'élève à un peu plus de Fr. 13'500'000.--. Un crédit hypothécaire sera demandé dans une institution bancaire afin de couvrir les 80% d'investissements manquants.

Le rendement brut s'élève à 5.8%, les loyers des appartements se situent dans une fourchette de Fr. 1'400.--/mois pour les appartements de 2 ½ pces et Fr. 1'761.50/mois pour les appartements de 3 ½ pces.

Mme Trummer ajoute encore que la commune de Tavannes est intervenue pour signaler que les loyers étaient trop chers pour notre région.

Toutefois renseignements pris, de tels appartements dans la région biennoise se louent aux environs de Fr. 2'400.-.

La construction doit débuter au printemps 2012 pour se terminer vers fin 2013.

M. Chablot se demande suivant quelle norme Minergie sera construit les bâtiments, il pense que cela peut avoir une grande incidence sur le prix final.

Mme Trummer n'en ayant pas la réponse, elle va se renseigner.

M. Jean-Pierre Zürcher se demande quelle part de transfert revient à la commune de Tavannes ?

Mme Trummer répond que ce n'est pas à la commune que revient cette part mais au Syndicat de communes. Etant une parmi les 17 communes que forment ce Syndicat, la part n'a jamais été calculée.

L'assemblée passe au vote, 39 personnes approuvent, contre 2 avis contraires.

4. Décompte final travaux d'extension du bureau du service social régional

M. Antille prend la parole et présente le décompte final. Il nous rappelle le crédit voté de Fr. 252'000.-- et le coût final des travaux se montant à Fr. 243'739.10.

Aucune question n'étant posée, M. Eicher passe au point suivant.

5. Rapport de la commission de gestion

M. Jean-Pierre Zürcher nous présente le rapport de la commission de gestion.

A) Organisation

Pendant la 2^{ème} année de législature, la commission de gestion a poursuivi ses activités sans modifier l'organisation : la présidence est assurée par M. J.-P. Zürcher, la vice-présidence par M. J. Steiner et le secrétariat par M. Ph. Dutoit. Le cahier des charges interne à la commission n'a pas subi de changements.

B) Sujets principaux abordés

- **1er sujet** : examen des investissements et de la réduction des investissements par le Conseil municipal ; il s'agissait de revoir les objectifs en vue de l'abaissement de l'endettement de la commune; l'examen du bouclage des comptes 2010 a été effectué avec l'appui des explications reçues au sujet des positions avec dépassements du budget initial ;
- **2^{ème} sujet** : reprise des discussions avec le maire au sujet des objectifs généraux du Conseil municipal et des buts définis par dicastère pour la législature en cours. La discussion a permis de revoir de manière plus détaillée l'harmonisation des objectifs avec le budget et la planification financière, le projet du chauffage à distance, l'emplacement de la déchetterie communale, le financement du bâtiment administratif en projet près de la gare et l'amélioration des communications adressées aux citoyens relatives aux décisions du Conseil municipal ;

- **3^{ème} sujet** : suivi de la procédure de la nomination des postes communaux à repourvoir ;
- **4^{ème} sujet** : renforcement de la sécurité lors de la location de la salle communale pour des événements attirant un nombre considérable de participants, et définition des responsabilités et conditions à respecter ;
- **5^{ème} sujet** : revue des principes d'organisation du service social et des mesures à envisager en regard de l'évolution de la situation à court et moyen terme ;
- **6^{ème} sujet** : examen des projets inhérents aux travaux publics notamment l'adjudication des travaux de la deuxième partie de la réfection de la rue Prés Bernard et le financement des travaux à la rue du Quai ;

C) Recommandations

En règle générale, la commission fait part de ses remarques et de ses souhaits aux responsables des dicastères concernés lors des entretiens auxquels ils sont invités à participer.

S'agissant des recommandations générales, la commission de gestion demande que :

- l'information aux citoyens se poursuive dans la forme qui a été améliorée ces derniers mois ;
- les postes mis au concours au niveau communal fassent l'objet d'une publication bien formulée. Le cas échéant, il sera spécifié si des candidats inscrits d'office peuvent être pris en considération ;
- le nouveau contrat de location de la salle communale soit appliqué dans toute sa rigueur afin de garantir la sécurité et le respect des règlements en vigueur ;
- les paramètres permettant d'évaluer les projets en cours, comme les recherches de solutions du chauffage à distance ou le déplacement de la déchetterie, soient d'abord en adéquation avec les critères économiques sans négliger ensuite les aspects écologiques à plus long terme ;

Finalement, la commission de gestion prie le Conseil municipal d'éviter de faire voter des investissements qui ne figurent pas au budget ou dans la planification financière.

6. Information

a) Construction d'un nouveau bâtiment administratif à la Rue du Quai

M. Pierre-André Geiser nous confirme que selon le crédit voté lors de la dernière assemblée municipale pour ce bâtiment administratif, les 2 sociétés en charge pour la mise sur pieds de ce projet sont la société immobilière Sonrougeux SA (commune de Tavannes) ainsi que la Caisse de pension des hôpitaux du Jura bernois. Plusieurs séances se sont déroulées et une commission s'est mise en place, présidée par M. Christophe Wölfli. Le projet va bon train, des photos graphiques ont été diffusées lors de l'Unat.

Le rez-de-chaussée, sera exploité par l'ORP, il s'agit d'une surface de 850 m². Pour ce qui concerne le 1^{er} étage, aucun contrat n'a encore été signé à ce jour mais des demandes sont en cours.

Pour ce qui concerne l'échéancier, le dépôt du permis de construire est sur le point d'être déposé, il serait souhaitable que la présentation du projet définitif puisse être fait au 2^{ème} maîtres d'ouvrages jusqu'à fin janvier 2012. Début des travaux au printemps 2012, fin des travaux au printemps 2013.

M. Pierre-André Geiser remercie toutes les personnes qui travaillent sur le projet et se réjouit de son avancement.

b) Déchetterie communale

M. Frédy Allemann se réjouit de ce bâtiment qui sera érigé en face de la déchetterie communale. Pour diverses raisons, le maintien de la déchetterie communale devient de plus en plus difficile, compte tenu des points mentionnés ci-dessous.

En effet, jusqu'à présent, Celtor SA faisait du bénéfice et restituait cela aux communes affiliées, ce qui représentait Fr. 105'000.-- par année. Cette somme ne rentrant plus dans les caisses de la commune, plusieurs cas de figure demandent à être étudiés.

Cette déchetterie ne répond plus aux normes exigées par les experts cantonaux, la fermeture du site devient inévitable ou un maintien de la déchetterie serait très coûteux (aménagements supplémentaires, mise aux normes), augmentation de la taxe de base de Fr. 30.- à Fr. 40.-.

Dans notre région, prochainement 2 déchetteries privées vont voir le jour, soit celle de Moeschler dans la zone industrielle de Malvaux dès janvier 2012 et celle de Celtor où la date d'ouverture n'est pas encore connue. C'est pour toutes ces raisons que cette fermeture devient inévitable.

M. Chablo se demande comment devra-t-on procéder pour l'évacuation des déchets ?

M. Frédy Allemann lui répond que si la déchetterie ferme, il faudra alors utiliser les déchetteries de la région.

M. Frédy Allemann ajoute que la déchetterie Moeschler sera ouverte tous les jours, ainsi que le samedi. Une tournée sur appel sera également mise sur pieds.

Jusqu'à présent, la déchetterie était gratuite pour les habitants de Tavannes. Dorénavant, elle sera payante sauf pour le verre, papier, carton et appareils ménagers.

M. Jolicorp se demande qui gèrera la déchetterie communale quand l'entreprise Moeschler gèrera la sienne ?

M. Frédy Allemann nous assure qu'elle restera ouverte jusqu'à fin mars 2012 et que Mme Moeschler continuera d'en assurer son bon fonctionnement jusqu'à cette date.

M. Jolicorp demande également si cela signifie que les bennes disparaîtront en même temps que la déchetterie ?

M. Moeschler présent dans la salle, confirme que les bennes seront débarrassées en même temps que la déchetterie à fin mars.

M. Affolter s'interroge sur le fait que l'élimination des huiles soit payante, est-ce que cela ne va-t-il pas pousser les gens à vider leurs huiles n'importe où ? Vont-ils se rendre jusqu'à Malvaux? Ne serait-il pas judicieux de déposer des récupérateurs d'huile au village ?

M. Allemann va se pencher sur la question car pour de tels récupérateurs d'huiles, une dalle en béton doit être faite et des normes bien précises à respecter, à voir...

M. Eicher se demande qu'advient-il de la taxe de Fr. 60.-

M. Frédy Allemann lui répond que cette taxe de base va rester, ils servent au frais de transport pour l'élimination des déchets à Celtor.

Mme Heidi Yau s'insurge contre les personnes qui sortent leurs sacs à poubelles le jeudi pour être ramassés le lundi.

M. Pierre-André Geiser répond que ses problèmes sont connus et que M. Saner écrit régulièrement aux quartiers concernés pour qu'ils respectent les consignes communales pour les ordures. Une solution quand à la pose de Molok est toujours étudiée.

7. Divers

Mme Bourquin remercie les personnes qui ont élaboré la piste VTT.

M. Knuchel se demande pourquoi un passage pour piéton n'a pas été marqué à la hauteur des boissons Evalet pour sécuriser les piétons.

M. Devaud lui répond que dans la zone 30, il n'est pas possible de marquer un passage pour piétons à cet endroit. En effet, il avait été marqué il y a quelques temps mais l'office de la circulation routière l'a fait enlever.

M. Rindlisbacher ajoute également que la distance entre la route cantonale et le passage pour piéton ne doit pas être inférieure à 5m, or s'il devait être placé selon les exigences cantonales, il devrait être marqué en plein milieu du chemin d'accès de boissons Evalet. M. Rindlisbacher prend toutefois note de la requête et va étudier la situation.

Mme Deletro demande pourquoi le service d'ambulances a été déplacé à Tramelan et pourquoi cela n'a pas été plus défendu ?!

M. Pierre-André Geiser se dit également profondément déçu mais la gestion des ambulances appartient aux hôpitaux du jura bernois qui ont pris cette décision car à long terme, garder 2 ambulances, une sur Tavannes et l'autre sur Tramelan coûte trop cher.

M. Christian Guillod se demande quand est-ce que la 2^{ème} couche de revêtement sera posée dans le quartier de Belfond?

M. Devaud lui dit que le revêtement sera fait en 2012.

Mme Deletroz demande quand est-ce que les travaux de la route de Tramelan vont débiter ?

M. Devaud lui répond que ces travaux seront exécutés en 2 étapes en 2012.

Mme Lienhart demande si la route sera complètement fermée ?

M. Devaud lui répond qu'elle ne sera pas fermée.

M. Suri a vu dans la feuille officielle que la mise aux normes du passage à niveau du « Pré Claude » a coûté Fr. 60'000.- à la commune. Il s'étonne du prix exorbitant demandé.

M. Pierre-André Geiser lui explique que ces travaux étaient nécessaires pour répondre aux normes en vigueur.

M. Kocher présent à cette assemblée et employé des CJ nous explique que cette installation était âgée d'une quarantaine d'année. Le système mis en place permet d'envoyer divers signaux aux balises donnant ainsi toutes indications de bon fonctionnement de l'installation aux techniciens ce qui pour lui justifie le prix.

M. Diacon demande s'il serait possible de faire installer un beamer en lien avec la sonorisation existante de la salle communale ?

M. Antille est favorable et lui répond qu'il va en étudier la possibilité.

M. René Eicher remercie l'Assemblée d'avoir voté les points de l'ordre du jour. L'Assemblée arrivant à son terme, la séance est levée à 21h45.

La prochaine assemblée municipale est prévue pour le 25.06.2012.

Le président:

La secrétaire:

René Eicher

Stéphanie Matthey